

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 916

17 avril 2013

### SOMMAIRE

Basler Fashion Luxco S.à r.l. ....	43931	SHCO 27 S.à r.l. ....	43925
Butzemillen S.à r.l. ....	43962	SHCO 33 S.à r.l. ....	43926
Carmel Capital VI S.à r.l. ....	43935	SHCO 36 S.à r.l. ....	43926
CCP II Holdings Luxco II, S.à r.l. ....	43946	SIGNA R.E.C.P. Development "IZD" S.à r.l. ....	43931
CEIF Luxembourg S. à r.l. ....	43953	SIGNA R.E.C.P. Development "Tuchlau- ben" Beteiligung S. à r.l. ....	43935
CEIF Properties S.à r.l. ....	43957	SIGNA R.E.C.P. Development „VZ 13” Be- teiligung S. à r.l. ....	43931
Cheshunt Luxembourg S. à r.l. ....	43968	SIGNA R.E.C.P. Development "VZ 13" S.à r.l. ....	43931
Colarg Partners S.à r.l. ....	43959	Socas 9011 ....	43960
Diamonds-to-Buy S.A. ....	43968	Société Luxembourgeoise de Placements Industriels Privés S.A., S.P.F. ....	43961
Ellerston Asia Pacific (Luxembourg) S.à r.l. .....	43950	Sport-Loisir Gemeng Reckeng/Mess a.s.b.l. .....	43944
ETF - EUROVIA TRAVAUX FERROVIAI- RES Luxembourg S.A. ....	43949	T-C PEP Holding S.à r.l. ....	43940
Euroinvest (Poland 2) Sàrl ....	43925	T-C PEP Property S.à r.l. ....	43943
FS TM S.à r.l. ....	43965	Theophyllia S.à r.l. ....	43944
Getronics Belgium S.A. ....	43967	TMD Friction Group S.A. ....	43953
Imatec-Innovative Machine Technology .....	43938	Transpective S.à r.l. ....	43968
JBS Global Luxembourg S.à r.l. ....	43966	Value Opportunities Fund S.A. ....	43958
Lear South European Operations S.à r.l. .....	43966	Van Cauteren Consult S.A. ....	43940
Leomarca S.A. ....	43926	Ventana Investments S.A. ....	43943
LuxCo 82 S.à r.l. ....	43966	Villeurbanne PropCo S.à r.l. ....	43946
PGF II (Temple) S.à r.l. ....	43967		
RCR Industrial Flooring S.à r.l. ....	43922		
SHCO 11 S.à r.l. ....	43967		

**RCR Industrial Flooring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 102.358.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of December;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

1) Primopiso Acquisition S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B.157942,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 December 2012;

2) Mr. Jean Pierre MAIER, with address at 278, Avenue de Fabron, 06200 Nice, France

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given on 18 December 2012;

3) Mr. Claude TORRENTE, with address at 4, Allée du Pampre, 38 330 St Ismier, France,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given on 18 December 2012;

4) Mr. Marc BRUNEAU, with address at 10, Rue Angevines, 84310 Morières-Lès-Avignon, France,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given on 18 December 2012.

5) Mr. Emilio Esteban, with address at c/ Toledo, 172 Madrid 28005, Spain;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given on 18 December 2012.

6) Mr. Emilio Onate, with address at c/ Navia, 23 Madrid 28044, Spain;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given on 18 December 2012.

7) Mr. José Luis Calvo, with address at c/ Suiza, 8 Villalbilla 28810, Spain,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given on 18 December 2012.

8) Mr. Angel Yagüe, with address at c/ Moreno Carbonero, 1 Azuqueca de Henares 19200, Spain;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given on 18 December 2012.

9) Mr. José Luis Gabella, with address at Avda. Dinamarca, 33 Villalbilla 28810, Spain;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given on 18 December 2012.

10) Mr. Pietro Bortoluzzi, with address at Lindenweg 25, D-71120 Grafenau, Germany;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given on 18 December 2012.

11) Mr. Oto Herrmann, with address at Zbuzkova 175 / 51, 190 00 Praha 9, Vysocany, Czech Republic;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given on 18 December 2012.

The said proxies, after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to document that the Shareholders are the shareholders of the "société à responsabilité limitée" established in Luxembourg under the name of RCR Industrial Flooring S.à r.l., with registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B.102358 and incorporated under the denomination of Highbridge/Zwirn Rinol Holdings Offshore, S.à r.l following a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 21 July 2004, published in the Mémorial C number 1062, page 50960, on 22 October 2004 (the "Company").

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To increase the corporate capital by an amount of six hundred twenty one thousand seven hundred fifty euro (EUR 621,750.-) so as to raise it from its present amount of three million five hundred thirty six thousand two hundred fifty euro (EUR 3,536,250.-) to the amount of four million one hundred fifty eight thousand euro (EUR 4,158,000.-) by the creation and the issue of twenty four thousand eight hundred seventy (24,870) Ordinary B Shares, to be fully paid up.

2. To subscribe and to accept the subscriptions of the newly issued shares.

3. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the increase of the corporate capital of the Company.

4. Miscellaneous.

The Shareholders have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of six hundred twenty one thousand seven hundred fifty (EUR 621,750.-) so as to raise it from its present amount of three million five hundred thirty six thousand two hundred fifty euro (EUR 3,536,250.-) to four million one hundred fifty eight thousand euro (EUR 4,158,000.-) by the creation and the issue of twenty four thousand eight hundred seventy (24,870) Ordinary B Shares.

#### *Subscription - Payment*

Primopiso Acquisition S.a r.l., prenamed, declared to subscribe for all the twenty four thousand eight hundred seventy (24,870) new Ordinary B Shares, with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash of an amount of six hundred twenty one thousand seven hundred fifty (EUR 621,750.-) allocated to the Company's share capital, together with a share premium of two million three hundred seventy eight thousand two hundred fifty euro (EUR 2,378,250.-).

The amount of three million euro (EUR 3,000,000.-) is at the free disposal of the Company and proof was given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders unanimously resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company. Such paragraph shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The Company's share capital is set at four million one hundred fifty eight thousand euro (EUR 4,158,000.-) represented by fifty seven thousand nine hundred forty four (57,944) Ordinary A Shares and one hundred eight thousand three hundred seventy six (108,376) Ordinary B Shares, with a par nominal of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at three thousand one hundred euro (EUR 3,100.-).

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, vingt et un décembre;

Paedevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

1) Primopiso Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 157942,

ici représentée par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2012;

2) Monsieur Jean Pierre MAIER, avec adresse au 278, Avenue de Fabron, 06200 Nice, France,

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2012;

3) Monsieur Claude TORRENTE, avec adresse au 4, Allée du Pampre, 38 330 St Ismier, France,

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2012;

4) Monsieur Marc BRUNEAU, avec adresse au 10, Rue Angevines, 84310 Morières-Lès-Avignon, France,

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2012.

5) Monsieur Emilio Esteban, avec adresse au c/ Toledo, 172 Madrid 28005, Espagne;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2012.

6) Monsieur Emilio Onate, avec adresse au c/ Navia, 23 Madrid 28044, Espagne;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2012.

7) Monsieur José Luis Calvo, avec adresse au c/ Suiza, 8 Villalbilla 28810, Espagne,

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2012.

8) Monsieur Angel Yagüe, with address at c/ Moreno Carbonero, 1 Azuqueca de Henares 19200, Espagne;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2012.

9) Monsieur José Luis Gabella, avec adresse au Avda. Dinamarca, 33 Villalbilla 28810, Espagne;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2012.

10) Monsieur Pietro Bortoluzzi, avec adresse au Lindenweg 25, D-71120 Grafenau, Allemagne;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2012.

11) Monsieur Oto Herrmann, avec adresse à Zbuzkova 175 / 51, 190 00 Prague 9, Vysocany, République Tchèque;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2012.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant de documenter que les Associés sont les associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de RCR Industrial Flooring S.à r.l., avec siège social à 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 102358 et constituée sous la dénomination de Highbridge/Zwirn Rinol Holdings Offshore, S.à r.l suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1062, page 50960, du 22 octobre 2004 (la "Société").

Les Associés, représentés comme dit ci-avant, ayant reconnu être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmenter le capital social à concurrence d'un montant de six cent vingt et un mille sept cent cinquante euros (EUR 621.750,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions cinq cent trente-six mille deux cent cinquante euros (EUR 3.536.250,-) à quatre millions cent cinquante huit mille euros (EUR 4.158.000,-) par la création et l'émission de vingt-quatre mille huit cent soixante-dix (24.870) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, à libérer intégralement.

2. Souscrire et accepter les souscriptions des nouvelles parts sociales émises.

3. Modifier l'article 5 des statuts de la Société en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société.

4. Divers.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de six cent vingt et un mille sept cent cinquante euros (EUR 621.750,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions cinq cent trente-six mille deux cent cinquante euros (EUR 3.536.250,-) à quatre millions cent cinquante huit mille euros (EUR 4.158.000,-) par la création et l'émission de vingt-quatre mille huit cent soixante-dix (24.870) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B.

#### *Souscription - Paiement*

Primopiso Acquisition S.à r.l., prédésignée, a déclaré souscrire pour toutes les nouvelles vingt-quatre mille huit cent soixante-dix (24.870) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six cent vingt et un mille sept cent cinquante euros (EUR 621.750,-) alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission de deux millions trois cent soixante-dix-huit mille deux cent cinquante euros (EUR 2.378.250,-).

Le montant de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) est à la libre disposition de la Société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés ont unanimement décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société. Ledit alinéa aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions cent cinquante-huit mille euros (EUR 4.158.000,-) représenté par cinquante-sept mille neuf cent quarante-quatre (57.944) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et cent huit mille trois cent soixante-seize (108.376) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital sont estimés à trois mille cents euros (EUR 3.100,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. OUHIBI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC/2012/62941. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013027386/179.

(130032675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

**SHCO 27 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.743.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de forme juridique de l'associé unique avec effet rétroactif au 25 juillet 2012:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013030777/15.

(130037470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**Euroinvest (Poland 2) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.931.

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de La Société en date du 1<sup>er</sup> mars 2013:

1. Révocation de Monsieur Martinus C.J. Weijermans en qualité de Gérant de La Société avec date effective le 1<sup>er</sup> mars 2013.

2. Nomination du nouveau Gérant de La Société avec date effective le 1<sup>er</sup> mars 2013 et pour une durée indéterminée:

Monsieur Gérald O.D. Welvaert, né le 15 juillet 1977 à Uccle en Belgique, ayant son adresse professionnelle au 46a Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au Grand-Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROINVEST (POLAND 2) S.à r.l.

Jorge Perez Lozano

Manager

Référence de publication: 2013031111/18.

(130037733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

---

**SHCO 33 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 168.445.

---

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de forme juridique de l'associé unique avec effet rétroactif au 25 juillet 2012:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013030778/15.

(130037469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**SHCO 36 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.460.

---

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de forme juridique de l'associé unique avec effet rétroactif au 25 juillet 2012:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013030779/15.

(130037468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Leomarca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 175.391.

---

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-neuf février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société civile KHANTENGRI INVESTMENTS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 531 093 821, ayant son siège social à F-75017 Paris, 92, avenue Niel,

ici représentée par Monsieur Franck PROVOST, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, en vertu d'une procuration lui délivré Paris (France) en date du 4 février 2013; et

2. Monsieur Jean-Marie FULCONIS, administrateur de sociétés, demeurant à F-75116 Paris, 23, rue Octave Feuillet, ici représenté par Monsieur Franck PROVOST, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivré à Paris (France) en date du 4 février 2013.

Les procurations signées «ne varietur» par tous les comparants, leur mandataire et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de LEOMARCA S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle peut acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et de son but.

**Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à un million quatre cent quatre-vingt-douze mille sept cents euros (1.492.700.- EUR), représenté par deux mille (2.000) actions de classe «A» d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) et par douze mille neuf cent vingt-sept (12.927) actions de classe «B» d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR), libérées entièrement.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000.- EUR), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 5.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Toutefois si la société venait à compter un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi de juin à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon une décision définitive et absolue du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par les présents statuts, les délais et quorum imposé par la loi s'appliquent à la convocation et la tenue des assemblées d'actionnaires.

Dans les limites imposées par la loi et les présents statuts, chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée d'actionnaires en indiquant un mandataire par écrit, télécopie ou courrier.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées des actionnaires, présents ou représentés, ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à accomplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 7.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois si à une assemblée générale des actionnaires, il était constaté que la société ne possède plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par fax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision peut être exprimée dans un document ou des copies séparées, établis ou transmis à cet effet et signés par un ou plusieurs administrateurs. Une télécopie transmise par un administrateur sera considérée comme un document signé par cet administrateur à ces fins. Une réunion des administrateurs pourra également être tenue si différents administrateurs sont présents à des endroits différents, pourvu qu'ils puissent communiquer entre eux, par exemple par une conférence téléphonique.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Dans ce cas, le conseil d'administration devra annuellement rendre compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués à l'administrateur délégué. Il pourra également conférer



tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommé et révoqués tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Pour la première fois un administrateur délégué peut être nommé directement par l'assemblée générale extraordinaire qui fait suite à la constitution.

**Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, excepté dans les cas suivants:

La signature du président du conseil d'administration sera obligatoirement requise pour tout ce qui dépasse l'administration et la gestion courante, à savoir:

- tout ordre de virement bancaire d'un montant supérieur à vingt mille euros (20.000.- EUR);
- tout emprunt ou tout moyen de financement (ligne de crédit, escompte, leasing...) d'un montant supérieur à vingt mille euros (20.000.- EUR);
- les cautions, avals et garanties pour un montant supérieur à vingt mille euros (20.000.- EUR);
- toute prise ou mise en location-gérance de tout fonds de commerce;
- toute cession ou acquisition de droit au bail et conclusion ou modification de tout contrat de bail (en qualité de preneur ou bailleur);
- tout changement significatif de méthode comptable et toute modification des statuts des Filiales.

Toutefois, la signature de l'ensemble des membres du conseil d'administration sera obligatoirement requise pour:

- toute acquisition, cession ou apport partiel de tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle ainsi que la conclusion ou la modification de toutes sûretés (telle que gage, nantissement...) portant sur tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle représentant plus de dix pour cent des actifs totaux de la société;
- toute acquisition, cession ou apport partiel, sous quelque forme que ce soit, d'immeuble, de fonds de commerce ou de titre de participation, d'éléments d'actifs corporels ou financiers en ce compris la constitution de toute filiale et l'accroissement ou la diminution (notamment dans le cadre d'opérations d'augmentation ou de réduction de capital) de participations existantes représentant plus de dix pour cent (10 %) des actifs totaux de la société.

**Art. 11.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

**Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour le fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Disposition transitoire*

- 1) Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se réunit en 2014.

#### *Souscription et Libération*

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) KHANTENGRI INVESTMENTS, préqualifiée . . . . .	200.000.-	200.000.-	2.000 actions A
2) Monsieur Jean-Marie FULCONIS, préqualifié: . . . . .	1.292.700.-	1.292.700.-	12.927 actions B
TOTAL: . . . . .	1.492.700.-	1.492.700.-	14.927 actions

Les deux mille (2.000) actions de classe A ont été entièrement libérées en espèces par KHANTENGRI INVESTMENTS, préqualifiée, de sorte que le montant de deux cent mille euros (200.000.- EUR) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les douze mille neuf cent vingt-sept (12.927) actions de classe B souscrites par Monsieur Jean-Marie FULCONIS, préqualifié, ont été intégralement libérées par l'apport à la société de

quatre cent soixante-cinq mille (465.000) actions représentant 5,11 % du capital social de la société française «ALVEST», ayant son siège social au 21, rue du Jura Silic, Parc Tertiaire Silic, F-94150 Rungis.

Ces actions ainsi apportées à la Société sont évaluées à la somme de un million deux cent quatre-vingt douze mille sept cents euros (1.292.700.- EUR), soit deux euros et soixante-dix-huit centimes (2,78 EUR) par action.

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 31 janvier 2013 par TEAMAUDIT S.A., avec siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.852 conformément à l'article 26-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, lequel rapport restera, annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Le rapport demeurant annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de deux mille huit cents euros (2.800.- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a. Monsieur Franck PROVOST, Directeur Général, né le 11 novembre 1972 à Paris (France), demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, Rue Philippe II (Président du Conseil d'Administration);

b. Monsieur Jean-Marie FULCONIS, administrateur de sociétés, né le 14 juin 1961 à Paris (France), demeurant à F-75116 Paris, 23, rue Octave Feuillet;

c. Madame Marianne REPLLINGER, Comptable, née le 7 août 1973 à Nancy (France), demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, Rue Philippe II; et

d. Mme Nathalie DUCHAUSSOY, employée privée, née le 24 juillet 1965 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, Rue Philippe II.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: La société anonyme HOPARGEST S.A., ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 25, Rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.925.

4. L'adresse de la société est fixée au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Provost et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2013. LAC/2013/7864. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027244/244.

(130033061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

**SIGNA R.E.C.P. Development "IZD" S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 142.385.

*Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 28. Februar 2013*

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 28. Februar 2013 haben sich in der Geschäftsführung der Gesellschaft folgende Änderungen ergeben:

- Dr. Thomas Goergen wurde mit Wirkung zum 28. Februar 2013 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.
- Herr Christian Bäumer, geboren am 11. Juli 1974 in Dortmund (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 28. Februar 2013 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2013030782/15.

(130037381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**SIGNA R.E.C.P. Development „VZ 13” Beteiligung S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 142.453.

*Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 28. Februar 2013*

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 28. Februar 2013 haben sich in der Geschäftsführung der Gesellschaft folgende Änderungen ergeben:

- Dr. Thomas Goergen wurde mit Wirkung zum 28. Februar 2013 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.
- Herr Christian Bäumer, geboren am 11. Juli 1974 in Dortmund (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 28. Februar 2013 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2013030783/15.

(130037397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**SIGNA R.E.C.P. Development "VZ 13" S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 142.230.

*Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 28. Februar 2013*

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 28. Februar 2013 haben sich in der Geschäftsführung der Gesellschaft folgende Änderungen ergeben:

- Dr. Thomas Goergen wurde mit Wirkung zum 28. Februar 2013 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.
- Herr Christian Bäumer, geboren am 11. Juli 1974 in Dortmund (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 28. Februar 2013 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2013030784/15.

(130037396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**Basler Fashion Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 132.918.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of January,  
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Easier Fashion LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty thousand eight hundred thirty-three euro and thirty-four cent (EUR 20,833.34), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 16 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 22 November 2007 number 2686 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.918 (the "Company"). The articles of association of the Company were last amended following a notarial deed dated 30 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 12 January 2008 number 88.

The extraordinary general meeting is declared open at 12.18 p.m. with Me Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Philip Basler-Gretic, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

#### *Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twenty thousand eight hundred thirty-three euro and thirty-four cent (EUR 20,833.34), to twenty thousand eight hundred thirty-three euro and thirty-five cent (EUR 20,833.35).

2 To issue one (1) new class B share with a nominal value of one cent (EUR 0.01) having the same rights and privileges as the existing class B shares.

3 To accept subscription for one (1) new class B share, with payment of a share premium in an aggregate amount of nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-nine cent (EUR 9,999,999.99) by Triton Masterluxco 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B121037 ("Triton Masterluxco 2") and to accept payment in full for such new share by a contribution in cash.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one cent (EUR 0.01) so as to raise it from its current amount of twenty thousand eight hundred thirty-three euro and thirty-four cent (EUR 20,833.34), to twenty thousand eight hundred thirty-three euro and thirty-five cent (EUR 20,833.35).

#### *Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to issue one (1) new class B share with a nominal value of one cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing class B shares.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared:

Triton Masterluxco 2, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 121.037 (the "Subscriber"),

represented by Me Manfred Müller, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 28 January 2013, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber, represented as stated above, declared to subscribe for the one (1) new class B share with a nominal value of one cent (EUR 0.01), and to make payment in full for such new share together with a share premium in an amount of nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-nine cent (EUR 9,999,999.99) by a contribution in cash in the total amount of ten million euro (EUR 10,000,000.-) (the "Contribution").

The amount of the Contribution was forthwith at the disposal of the Company, evidence of which has been submitted to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the new share according to the above mentioned subscription.

#### *Fourth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to amend the 1<sup>st</sup> paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at twenty thousand eight hundred thirty-three euro and thirty-five cent (EUR 20,833.35) represented by (a) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares (the "Class A Shares"), which are subdivided into (i) one hundred sixty-eight thousand one hundred twenty-five (168,125) class A.1 shares (the "Class A.1 Shares"), (ii) one million forty-one thousand six hundred sixty-seven (1,041,667) class A.2 shares (the "Class A.2 Shares"), (iii) eight thousand seven hundred fifty (8,750) class A.3 shares (the "Class A.3 Shares"), (iv) twelve thousand nine hundred sixteen (12,916) class A.4 shares (the "Class A.4 Shares"), and (v) eighteen thousand five hundred forty-two (18,542) class A.5 shares (the "Class A.5 Shares"), and by (b) eight hundred thirty-three thousand three hundred thirty-five (833,335) class B shares (the "Class B Shares"), (together the "Shares"), with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at four thousand seven hundred euro (EUR 4,700).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 12.28 p.m.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente janvier,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Basier Fashion LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de vingt mille huit cent trente-trois euros et trente-quatre centimes (EUR 20.833,34), ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 16 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 novembre 2007, numéro 2686 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.918 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 30 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 janvier 2008, numéro 88.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 12.18 heures sous la présidence de Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Philip Basler-Gretc, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Maître Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de un centime (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de vingt mille huit cent trente-trois euros et trente-quatre centimes (EUR 20.833,34) à vingt mille huit cent trente-trois euros et trente-cinq centimes (EUR 20.833,35).

2 Émission d'une (1) nouvelle part sociale de catégorie B d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie B existantes.

3 Acceptation de la souscription d'une (1) nouvelle part sociale de catégorie B, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 9.999.999,99), par Triton Masterluxco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, Luxembourg, L-2540, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121037 («Triton Masterluxco 2») et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale par un apport en espèces.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un centime (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de vingt mille huit cent trente-trois euros et trente-quatre centimes (EUR 20.833,34) à vingt mille huit cent trente-trois euros et trente-cinq centimes (EUR 20.833,35).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'émettre une (1) nouvelle part sociale de catégorie B d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie B existantes.

#### *Souscription - Paiement*

A ensuite comparu:

Triton Masterluxco 2, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.037 (le «Souscripteur»),

représenté par Maître Manfred Müller, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 janvier 2013, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire la nouvelle part sociale de catégorie B d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), et libérer intégralement cette part sociale ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 9.999.999,99) par un apport en espèces d'un montant total de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) (l'«Apport»).

Le montant de l'Apport a dès lors été mis à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'allouer la nouvelle part sociale conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social souscrit.** Le capital souscrit de la Société s'élève à vingt mille huit cent trente-trois euros et trente-cinq centimes (EUR 20.833,35) représenté par (a) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégories A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), qui sont sous-divisées en (i) cent soixante-huit mille cent vingt-cinq (168.125) parts sociales de catégorie A.1 (les «Parts Sociales de Catégorie A.1»), (ii) un million quarante et un mille six cent soixante-sept (1.041.667) parts sociales de catégorie A.2 (les «Parts Sociales de Catégorie A.2»), (iii) huit mille sept cent cinquante (8.750) parts sociales de catégorie A.3 (les «Parts Sociales de Catégorie A.3»), (iv) douze mille neuf cent seize (12.916) parts sociales de catégorie A.4 (les «Parts Sociales de Catégorie A.4») et (v) dix-huit mille cinq cent quarante-deux (18.542) parts sociales de catégorie A.5 (les «Parts Sociales de Catégorie A.5»), et par (b) huit cent trente-trois mille trois cent trente-cinq (833.335) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), avec une valeur nominale de un centime d'euros chacune (EUR 0,01), toutes intégralement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille sept cents euros (EUR 4.700).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, P. Basler-Gretic, M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 février 2013. REM/2013/160. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027625/193.

(130033810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

**SIGNA R.E.C.P. Development "Tuchlauben" Beteiligung S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 142.172.

*Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 28. Februar 2013*

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 28. Februar 2013 haben sich in der Geschäftsführung der Gesellschaft folgende Änderungen ergeben:

- Dr. Thomas Goergen wurde mit Wirkung zum 28. Februar 2013 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.

- Herr Christian Bäumer, geboren am 11. Juli 1974 in Dortmund (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 28. Februar 2013 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2013030785/15.

(130037376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**Carmel Capital VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.471.965,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 158.035.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

Terra Firma Investments (GP) 3 Limited, a company registered in Guernsey with the company registry of Guernsey under number 43846, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey,

GY1 6HJ, acting in its capacity as general partner of Terra Firma Capital Partners III, L.P., having its offices at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ,

here represented by Mr Gérard Maîtrejean, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

- The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

- The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Carmel Capital VI S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.035, incorporated by a deed of the undersigned notary on 22 November 2011, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of 5 April 2011 under number 640, page 30693 (the "Company").

- The articles of association of the Company have been amended for the last time on 18 October 2011 by the deed of the undersigned notary, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of 30 January 2012 under number 251, page 12002.

- The appearing party, duly represented, having recognised to be duly informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1) Increase of the Company's share capital by an amount of One Hundred and Fifty Thousand Euro (EUR 150,000.-) so as to raise it from its current amount of Three Million Three Hundred Twenty One Thousand Nine Hundred Sixty-Five Euro (EUR 3,321,965.-) represented by Three Million Three Hundred Twenty One Thousand Nine Hundred Sixty-Five (3,321,965) shares with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each, to Three Million Four Hundred and Seventy One Thousand Nine Hundred and Sixty Five Euro (EUR 3,471,965.-) represented by Three Million Four Hundred and Seventy One Thousand Nine Hundred and Sixty Five (3,471,965) shares with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each.

2) Issue of One Hundred and Fifty Thousand (150,000) new shares with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares;

3) Accept the subscription for the New Shares by Terra Firma Investments (GP) 3 Limited, a company registered in Guernsey with the company registry of Guernsey under number 43846, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting in its capacity as general partner of Terra Firma Capital Partners III, L.P., having its offices at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ (the "Sole Shareholder"), by a contribution in cash of an amount of One Hundred and Fifty Thousand Euro (EUR 150,000.-);

4) Subsequent amendment of Article 6.1., first paragraph of the articles of association of the Company, as amended from time to time (the "Articles") so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3); and

5) Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase of the Company's share capital by an amount of One Hundred and Fifty Thousand Euro (EUR 150,000.-) so as to raise it from its current amount of Three Million Three Hundred Twenty One Thousand Nine Hundred Sixty-Five Euro (EUR 3,321,965.-) represented by Three Million Three Hundred Twenty One Thousand Nine Hundred Sixty-Five (3,321,965) shares with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each, to Three Million Four Hundred and Seventy One Thousand Nine Hundred and Sixty Five Euro (EUR 3,471,965.-) represented by Three Million Four Hundred and Seventy One Thousand Nine Hundred and Sixty Five (3,471,965) shares with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to issue One Hundred and Fifty Thousand (150,000) new shares with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

#### *Subscription/Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the New Shares, and to make payment in full for all such New Shares by contribution in cash of an amount of One Hundred and Fifty Thousand Euro (EUR 150,000.-).

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares that the New Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of One Hundred and Fifty Thousand Euro (EUR 150,000.-).

#### *Third resolution*

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 6.1., first paragraph, of the Articles, which shall forthwith read as follows:



" **6.1. Subscribed share capital.** The Company's corporate capital is fixed Three Million Four Hundred and Seventy One Thousand Nine Hundred and Sixty Five Euro (EUR 3,471,965.-) represented by Three Million Four Hundred and Seventy One Thousand Nine Hundred and Sixty Five (3,471,965) shares with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING IS TERMINATED.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le vingt-cinq janvier,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

#### **A COMPARU:**

Terra Firma Investments (GP) 3 Limited, une société enregistrée au registre des sociétés de Guernsey sous le numéro 43846, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, agissant en sa qualité de general partner de Terra Firma Capital Partners III, L.P., ayant ses bureaux à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ,

ici représentée par M. Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

- Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

- La partie comparante déclarante être l'associé unique (l'«Associé Unique») de Carmel Capital VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.035, constituée par un acte du notaire soussigné le 22 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 avril 2011 sous le numéro 640, page 30693 (la «Société»).

- Que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 18 octobre 2011 par un acte du notaire instrumentant, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 janvier 2012, sous le numéro 251, page 12002.

- La partie comparante, dûment représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de Cent Cinquante Mille Euros (EUR 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de Trois Millions Trois Cent Vingt-Et-Un Mille Neuf Cent Soixante-Cinq Euros (EUR 3.321.965,-) représenté par Trois Millions Trois Cent Vingt-Et-Un Mille Neuf Cent Soixante-Cinq (3,251,965) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, à Trois Millions Quatre-Cent Soixante-et-Onze Mille Neuf Cent Soixante-Cinq Euros (EUR 3.471.965,-) représenté par Trois Millions Quatre-Cent Soixante-et-Onze Mille Neuf Cent Soixante-Cinq (3.471.965) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune;

2) Emission de Cent Cinquante Mille (150.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

3) Acceptation de la souscription des Nouvelles Parts Sociales par Terra Firma Investments (GP) 3 Limited, une société enregistrée au registre des sociétés de Guernsey sous le numéro 43846, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, agissant en sa qualité de general partner de Terra Firma Capital Partners III, L.P., ayant ses bureaux à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, associé unique de la Société (l'«Associé Unique»), par un apport en numéraire d'un montant de Cent Cinquante Mille Euros (EUR 150.000,-);

4) Modification subséquente du premier paragraphe de l'Article 6.1 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts»), afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3); et

5) Divers.

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de Cent Cinquante Mille Euros (EUR 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de Trois Millions Trois Cent Vingt-Et-Un Mille Neuf Cent Soixante-Cinq Euros (EUR 3.321.965,-) représenté par Trois Millions Trois Cent Vingt-Et-Un Mille Neuf Cent Soixante-Cinq (3,251,965) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, à Trois Millions Quatre-Cent Soixante-et-Onze Mille Neuf Cent Soixante-Cinq Euros (EUR 3.471.965,-) représenté par Trois Millions Quatre-Cent Soixante-et-Onze Mille Neuf Cent Soixante-Cinq (3.471.965) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'émettre Cent Cinquante Mille (150.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription/ Libération*

L'Associé Unique, dûment représenté comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, et de libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales par apport en numéraire d'un montant de Cent Cinquante Mille Euros (EUR 150.000,-).

L'Associé Unique, dûment représenté comme mentionné ci-dessus, déclare que les Nouvelles Parts Sociales ont été libérées entièrement en espèce et que la somme totale de Cent Cinquante Mille Euros (EUR 150.000,-) se trouve à la disposition de la Société.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'Article 6.1 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à Trois Millions Quatre-Cent Soixante-et-Onze Mille Neuf Cent Soixante-Cinq Euros (EUR 3.471.965-) représenté par Trois Millions Quatre-Cent Soixante-et-Onze Mille Neuf Cent Soixante-Cinq (3.471.965) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

PLUS RIEN NE FIGURANT A L'Ordre du jour, LA SEANCE EST LEVEE.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cette assemblée générale extraordinaire des présentes sont estimés à mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connue par le notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Maîtrejean, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1520. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013027688/168.

(130033708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

### **Imatec-Innovative Machine Technology, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 56.368.

L'an deux mille treize, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

LANDEWYCK GROUP S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, rue Hollerich à L-1741 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.368, ici représentée par Monsieur Florent Kling, conseiller juridique de Landewyck Group S.à r.l., avec adresse professionnelle à L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 janvier 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué, prie le notaire soussigné de constater qu'en vertu d'une convention de cession de parts entre elle-même et Monsieur Guy PUTZ, elle a acquis les soixante-quatorze (74) parts sociales de la Société détenues par Monsieur Guy PUTZ, avec effet au 19 décembre 2012. Il en résulte que LANDEWYCK GROUP S.à r.l., est l'associée unique (ci-après "l'Associée Unique") de Imatec – Innovative Machine Technology S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 56.368 constituée suivant acte notarié en date du 24 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 570 du 6 novembre 1996, (ci-après la "Société").

Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1250 du 19 mai 2012.

Pour autant que de besoin, le gérant de la Société Monsieur Guy PUTZ, représenté par Monsieur Florent Kling, prénommé, en vertu d'une procuration en date du 21 janvier 2013 accepte cette cession au nom de celle-ci.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions six cent mille euros (EUR 2.600.000,-), représenté par mille quarante (1.040) parts sociales d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) chacune, à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) par l'émission de cinq cent soixante (560) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) chacune.

2. Souscription et libération.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

4. Divers.

L'Associée Unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions six cent mille euros (EUR 2.600.000,-), représenté par mille quarante (1.040) parts sociales d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) chacune, à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) par l'émission de cinq cent soixante (560) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) chacune.

*Souscription et Libération*

Les cinq cent soixante (560) parts sociales nouvelles sont toutes souscrites par LANDEWYCK GROUP Sàrl, préqualifiée, ici représentée par Monsieur Florent KLING, prénommé, et intégralement libérées en contrepartie d'un apport en nature consistant en la conversion d'une partie de la créance nommée "Cashpooling" existante entre l'Associée Unique en tant que créancier et la Société en tant que débiteur.

L'existence et la réalité de cette créance a été démontrée au notaire soussigné par un certificat annexé aux présentes.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) représenté par mille six cents (1.600) parts sociales d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. KLING et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 janvier 2013. LAC / 2013 / 3584. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Releveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027832/67.

(130034022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

**T-C PEP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 883.300,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.894.

Par résolutions signées en date du 13 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission d'Adriana De Alcantara, avec adresse au 2, rue de la Paix, L-7244 Bereldange, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;
- nomination de Vinessa Sweeney, avec adresse professionnelle au 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Référence de publication: 2013030830/15.

(130037420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**Van Cauteren Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 14, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 175.419.

**STATUTS**

L'an deux mil treize, le treize février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Madame Veerle VAN CAUTEREN, administratrice, née le 23 octobre 1969 à Sint-Niklaas, demeurant à 28 Lambermontstraat B-2000 Antwerp

Ici représentée par Madame Stéphanie Paché, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer 53 Route d'Arlon,

En vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 4.2.2013

Lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2) la société de droit belge MiVeCo.COM S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce d'Anvers numéro 343.881, ayant son siège social à B-2000 Antwerpen, Lambermontstraat, 28

Ici représentée par Madame Stéphanie Paché, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer 53 Route d'Arlon,

En vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 4.2.2013;

Lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de Van Cauteren Consult S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Weiswampach.

**Art. 3.** La société a pour objet:

- Un bureau de conseils informatiques

- La réalisation de programmes et de systèmes prêts à l'emploi pour le domaine informatique
- L'achat, la vente, le commerce de gros et de détail, l'importation et l'exportation d'équipements de bureaux et d'ordinateurs.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

**Art. 4.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000) Euros représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31) Euros chacune.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750) Euros se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 5.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

**Art. 7.** Les actions de la société sont librement cessibles.

Cependant si un actionnaire désire céder tout ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

**Art. 11.** Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille treize.

**Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en l'an deux mille treize. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre treize.

Les actions ont été souscrites comme suit:

Van Cauteren Veerle, prénommé détient . . . . .	999 actions
MiVeCo.Com S.à r.l., prénommée détient . . . . .	1 action
Total: mille . . . . .	(1.000) actions.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros (850.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Le mandat des administrateur est à titre gratuit.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

Madame Van Cauteren Veerle, née le 23 octobre 1969 à Sint-Niklaas, demeurant à 28 Lambermontstraat B-2000 Antwerp

MiVeCo.COM S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce d'Anvers numéro 343.881, ayant son siège social à B-2000 Antwerpen, Lambermontstraat, 28

Madame Verbruggen Ivonna, née le 03 mai 1925 à Kallo, demeurant à B-9120 Beveren, van Brouchovenstraat 20/b 4

3. Est nommé administrateur -délégué: Madame Van Cauteren Veerle, prénommée,

Elle sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A., avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, RCS B 70.909.

5. Le siège social est fixé à 14, Duarrefstrooss L-9990 Weiswampach

Les actionnaires déclarent que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne couvre pas que la société se livre(ra) à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants présents, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stéphanie PACHE, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 15 février 2013. Relation: DIE/2013/2187. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur p.d. (signé): Recken.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013028127/134.

(130033805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

**T-C PEP Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 883.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.924.

Par résolutions signées en date du 13 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission d'Adriana De Alcantara, avec adresse au 2, rue de la Paix, L-7244 Bereldange, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;

- nomination de Vinessa Sweeney, avec adresse professionnelle au 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Référence de publication: 2013030831/15.

(130037411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**Ventana Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 76.932.

L'an deux mille treize, le huit février.

Par devant nous, Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial:

1. du conseil d'administration de «VENTANA INVESTMENTS S.A.», une société anonyme, avec un capital social de un million quatre-vingt-dix-huit mille euros (1.098.000,-EUR), ayant son siège social au 63-65 rue de Merl L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76932, constituée par acte de Maître Jean-Paul HENCKS notaire résidant à Luxembourg, en date du 11 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 881 du 9 décembre 2000 (ci-après désignée la «Société Absorbante»),

Et

2. du conseil d'administration de «PARTICIPATIONS AMANDARI S.A.», une société anonyme, avec un capital social de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), ayant son siège social au 63-65 rue de Merl L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76926 et constituée par acte de Maître Jean-Paul HENCKS notaire résidant à Luxembourg, en date du 11 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 881 du 9 décembre 2000 (ci-après désignée la «Société Absorbée»),

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les résolutions des conseils d'administration de la Société Absorbante et de la Société Absorbée adoptées le 13 décembre 2012,

un extrait des procès-verbaux des réunions des conseils d'administration de la Société Absorbante et de la Société Absorbée tenue le 13 décembre 2012, après avoir été signé «ne varietur» par la mandataire des comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations et constatations suivantes:

I- Que conformément au Projet Commun de Fusion (tel que défini ci-après) établi sous forme notariée suivant acte du notaire instrumentant en date du 23 février 2010, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 658 du 29 mars 2010 (le «Projet Commun de Fusion»), la Société Absorbante, en tant que société absorbante, et la Société Absorbée, en tant que société absorbée, ont projeté de fusionner conformément à la procédure de fusion par absorption simplifiée régie par les articles 279 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, telle que modifiée (la «Fusion»);

II- Qu'aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a requis, pendant une période d'un (1) mois suivant la publication du Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations qu'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante soit convoquée en vue de se prononcer sur l'approbation de la Fusion;

III- Que la Société Absorbante constate que la Fusion devient effective à la date des présentes qui est plus d'un mois calendaire après le jour de la publication du Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et que la Fusion entraîne de plein droit la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante à la date des présentes;

IV- Que la date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la Société Absorbante a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

V- Que suite à la Fusion, la Société Absorbée a été dissoute sans liquidation, les actions de la Société Absorbée ont été annulées et les livres et documents de la Société Absorbée sont conservés pendant la période légale (cinq (5) ans) au siège social de la Société Absorbante;

VI- Que suite à la Fusion, la Société Absorbante continue d'exister en tant que personne morale;

VII- Que le jour de publication du présent acte dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la Fusion deviendra effective vis-à-vis des tiers.

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations dans quelque forme que ce soit, qui seront mis à la charge de la Société Absorbante suite à cet acte, sont estimées s'élever à un montant de mille deux cents euros (1.200,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13/02/2013. Relation: LAC/2013/6633. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013028141/63.

(130033981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

#### **Theophyllia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 114.233.

—  
*Extrait de la résolution adoptée par le Gérant unique de la société en date du 25 février 2013:*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013 du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il est également porté à la connaissance de tous que l'adresse:

- de l'associé, à savoir TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., a fait l'objet d'un changement d'adresse.
- du gérant, à savoir TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., a fait l'objet d'un changement d'adresse.

La nouvelle adresse est la suivante: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013030847/19.

(130037034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

#### **Sport-Loisir Gemeng Reckeng/Mess a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4980 Reckange-sur-Mess, 83, rue J.-P. Hilger.

R.C.S. Luxembourg F 9.450.

#### STATUTS

Le 24 novembre 1987 a été fondée l'association SPORT-LOISIR GEMENG RECKENG/MESS a.s.b.l.

Elle a pour but de propager et d'exercer le sport-loisir dans la commune de Reckange-sur-Mess. Elle comporte les sections suivantes: dames, mixte et troisième âge.

SPORT - LOISIR GEMENG RECKENG/MESS est régie par la Loi du 21.04.1928 sur les a.s.b.l., la Loi du 26.03.1976 concernant l'éducation physique et le sport, ainsi que par les présents statuts.

1. Le siège de SPORT-LOISIR GEMENG RECKENG/MESS est à Reckange-sur-Mess.
2. La durée de l'association est illimitée.



3. Le but de l'association est de propager et d'exercer le sport-loisir dans la commune de Reckange-sur-Mess.
4. SPORT-LOISIR GEMENG RECKENG/MESS s'interdit toute discrimination politique, religieuse et raciale.
5. Toute admission comporte de plein droit l'adhésion aux statuts et aux décisions des organes de l'association.
6. Toute personne étant membre de l'a.s.b.l. SPORT-LOISIR GEMENG RECKENG/MESS en ayant payé la cotisation, peut participer aux entraînements et aux manifestations.
7. Un membre ne peut être exclu de l'association que sur décision majoritaire de l'Assemblée Générale.
8. Les organes de l'association sont:
  - a. l'Assemblée Générale ordinaire
  - b. le comité.
9. L'association est dirigée par un comité qui se compose d'au moins 5 personnes, soit:
  - un président,
  - un secrétaire,
  - un trésorier et
  - deux assesseurs ou plus.
10. Les membres du comité sont élus pour une durée de deux ans. Le roulement est fixé de telle manière que chaque année seulement la moitié du comité est démissionnaire. Les membres sortant sont rééligibles.
11. Les membres du comité sont élus chacun par vote séparé à la majorité (moitié plus un).
12. Au cours du premier trimestre se tiendra chaque année une assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale est la plus haute autorité de l'association.

La convocation écrite y afférente, adressée individuellement à chaque membre, doit contenir l'ordre du jour. Les convocations doivent être envoyées au moins quinze jours à l'avance en indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale.
13. L'association comprend:
  - des membres actifs;
  - des membres inactifs;
  - des membres honoraires.
14. L'assemblée générale: sont réservés à la compétence de l'Assemblée générale:
  - Elire le comité.
  - Modifier les statuts ou prononcer la dissolution de l'association.
  - Nommer les moniteurs ou monitrices.
  - Fixer les cotisations ainsi que l'indemnisation des moniteurs ou monitrices. La cotisation est fixée par le comité.
  - Chaque année l'assemblée générale désigne deux réviseurs de caisse afin de contrôler la gestion financière de l'association, deux semaines avant l'assemblée générale et de lui soumettre le rapport y relatif.
  - Après le rapport du trésorier sur la situation des comptes de l'association - approuvé et certifié exact par les deux réviseurs de caisse - décharge devra lui être donnée par l'Assemblée Générale.
  - Des résolutions en dehors de l'ordre du jour ne peuvent être prises en considération que, si une majorité des deux tiers des voix émises par les membres présents marque son accord pour procéder à un vote sur elles. Aucune résolution ne peut être prise sur les points suivants:
    - modification des statuts
    - exclusion d'un membre
    - dissolution de l'association.
15. Le comité élit le président et répartit les autres charges.
16. Tous les documents pour l'association seront signés par le président ou par le secrétaire. Le caissier signe tous les documents bancaires.
17. Les moniteurs ou monitrices qui (ne) doivent (pas) être membre de l'association ont voix consultative.
18. Dissolution:

L'Assemblée Générale peut prononcer la dissolution de l'association dans les conditions prévues par l'article 20 de la Loi du 21.04.1928 sur les a.s.b.l.

Dans ce cas l'actif net de l'association échoit au bureau social de la commune de Reckange-sur-Mess.

Statuts modifiés le 29 janvier 2013.

Signatures.

Référence de publication: 2013028179/66.

(130033373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

**Villeurbanne PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 512.600,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 118.783.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> mars 2013 les décisions suivantes:

- nommer Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B103370 en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- révoquer M. Andrea Mariani de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;

- reconnaître que le conseil de gérance est dès lors composé de:

\* Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l.

\* Enrico Baldan

\* Helge Vahlenkamp

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013030871/20.

(130037597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**CCP II Holdings Luxco II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.204.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of January,  
before us Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Aktua Asset Super Holdings Series, LLC - Series B, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, and registered with the Register of the State of Delaware under number 5224607 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mrs May N'Diaye, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 17 January 2013,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of CCP II Holdings Luxco II, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 12 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2833 of 22 November 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.204 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of five hundred fifteen thousand three hundred seven euro (EUR 515,307.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to five hundred twenty-seven thousand eight hundred seven euro (EUR 527,807.-).

2 To issue five hundred fifteen thousand three hundred seven (515,307) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of twenty-nine euro cents (EUR 0.29) by the sole shareholder and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of five hundred fifteen thousand three hundred seven euro (EUR 515,307.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to five hundred twenty-seven thousand eight hundred seven euro (EUR 527,807.-).

*Second resolution*

The Shareholder resolved to issue five hundred fifteen thousand three hundred seven (515,307) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Shareholder, represented as stated above (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for five hundred fifteen thousand three hundred seven (515,307) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, together with the payment of a share premium of twenty-nine euro cent (EUR 0.29) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in outstanding receivables of an aggregate amount of five hundred fifteen thousand three hundred seven euro and twenty-nine cent (EUR 515,307.29) (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of five hundred fifteen thousand three hundred seven euro and twenty-nine cent (EUR 515,307.29).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Valuation Report").

The conclusions of the Valuation Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the Contribution which corresponds at least in number and nominal value to the five hundred fifteen thousand three hundred seven (515,307) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to be issued with a share premium in an aggregate amount of twenty-nine euro cents (EUR 0.29)."

The Valuation Report, which after having been signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

*Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the five hundred fifteen thousand three hundred seven (515,307) new shares according to the above mentioned subscription.

*Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend the 1<sup>st</sup> paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at five hundred twenty-seven thousand eight hundred seven euro (EUR 527,807.-) divided into five hundred twenty-seven thousand eight hundred seven (527,807) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-huit janvier,

par-devant nous Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Aktua Asset Super Holdings Series, LLC - Series B, une société à responsabilité limitée (limited liability company) régie par le droit des Etats-Unis, dont le siège social est au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 et immatriculée au Registre de l'Etat du Delaware, sous le numéro 5224607 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Madame May N'Diaye, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 17 janvier 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de CCP II Holdings Luxco II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), dont le siège social est au 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 12 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2833 du 22 novembre 2012 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 172.204 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinq cent quinze mille trois cent sept euros (EUR 515.307.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à cinq cent vingt-sept mille huit cent sept euros (EUR 527.807.-).

2 Émission de cinq cent quinze mille trois cent sept (515.307) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-neuf centimes d'euro (EUR 0,29) par l'associé unique et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cent quinze mille trois cent sept euros (EUR 515.307,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cinq cent vingt-sept mille huit cent sept euros (EUR 527.807,-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre cinq cent quinze mille trois cent sept (515.307) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu l'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire cinq cent quinze mille trois cent sept (515.307) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-neuf centimes d'euro (EUR 0,29) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en des créances dû d'un montant total de cinq cent quinze mille trois cent sept euros et vingt-neuf centimes (EUR 515.307,29) (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de cinq cent quinze mille trois cent sept euros et vingt-neuf centimes (EUR 515.307,29).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport d'Évaluation»).

Les conclusions du Rapport d'Évaluation sont les suivantes:

«Sur base de la méthode d'évaluation telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'Apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des cinq cent quinze mille trois cent sept

(515.307) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à émettre avec une prime d'émission de vingt-neuf centimes d'euro (EUR 0,29)».

Le Rapport d'Évaluation, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

*Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cinq cent quinze mille trois cent sept (515.307) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

*Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à cinq cent vingt-sept mille huit cent sept euros (EUR 527.807,-) divisé en cinq cent vingt-sept mille huit cent sept (527.807) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. N'Diaye, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 23 janvier 2013. REM/2013/88. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013027696/171.

(130034001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

**ETF - EUROVIA TRAVAUX FERROVIAIRES Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 5.961.434,00.**

Siège social: L-4714 Pétange, 2, rue Eucosider.

R.C.S. Luxembourg B 51.824.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 février 2013*

[...]

7.2 Pouvoirs d'engager la société vis-à-vis des tiers

Vis-à-vis des tiers, la société sera valablement engagée selon les dispositions ci-après:

[...]

2 Pour les actes relevant de la gestion journalière, dont les cautions bancaires et garanties d'un montant inférieur à 300 000 € (trois cent mille euros) par marché, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux porteurs de procuration générale désignés ci-dessous:

- Monsieur Guillaume LÉBOUCHER,

- Monsieur Pierre MONIN, Chef d'Agence, demeurant 33 A rue du château d'eau, 57925 DISTROFF - France, né le 5 janvier 1973 à Dijon (21000) - France.

- Madame Fabienne TINELLI.

[...]

Pétange, le 04 mars 2013.

Pour extrait conforme

Fabienne TINELLI / Guillaume LÉBOUCHER

Responsable Administratif et Finance / Directeur

Référence de publication: 2013031110/25.

(130038163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

---

**Ellerston Asia Pacific (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.442.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of December.

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Ellerston Asia Pacific (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of USD 18,000 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 131.442 (the "Company").

There appeared:

Ellerston Asia Pacific Fund, a company duly incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the "Sole Shareholder").

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 500 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed. The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of 14,230 new shares of the Company with a nominal value of USD 36 each;
2. Subscription and payment of the new shares by way of incorporation of retained earnings;
3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 512,280 (five hundred and twelve thousand two hundred and eighty US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 18,000 to USD 530,280 (five hundred and thirty thousand two hundred and eighty US Dollars) by the issuance of 14,230 (fourteen thousand two hundred and thirty) shares with a nominal value of USD 36 (thirty-six US Dollars) each.

*Second resolution*

It is resolved to accept that all the 14,230 (fourteen thousand two hundred and thirty) new shares of the Company with a nominal value of USD 36 (thirty-six US Dollars) each, be subscribed by the Sole Shareholder by way of incorporation of part of the retained earnings of the Company up to an amount of USD 512,280 (five hundred and twelve thousand two hundred and eighty US Dollars) (the "Retained Earnings Incorporation").

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder through its proxy holder declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital by subscribing to the 14,230 (fourteen thousand two hundred and thirty) new shares of the Company with a nominal value of USD 36 (thirty-six US Dollars) each, the whole being fully paid up by way of the Retained Earnings Incorporation.

*Evaluation*

Pursuant to a statement of value, which has been produced to the notary, all the managers of the Company declared that prior to the Retained Earnings Incorporation, the retained earnings of the Company are at least of an amount of USD 512,280 (five hundred and twelve thousand two hundred and eight US Dollars).

*Effective implementation of the Shareholder' Equity Incorporation*

The Sole Shareholder, subscriber represented as stated here-above, expressly declares that

- (i) prior to the Retained Earnings Incorporation, the retained earnings of the Company are at least of an amount of EUR 512,280 (five hundred and twelve thousand two hundred and eight US Dollars); and
- (ii) the retained earnings of the Company are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights.

*Managers' intervention:*

Thereupon intervened:

Damien Nussbaum, Peter Diehl and Thomas James Gallagher acting as managers of the Company, each of them represented here by Mr Max MAYER by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the Retained Earnings Incorporation described above, expressly agree with the description of the Retained Earnings Incorporation, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at USD 530,280 (five hundred and thirty thousand two hundred and eighty US Dollars) divided into 14,730 (fourteen thousand seven hundred and thirty) shares with a nominal value of USD 36 (thirty-six US Dollars) each, fully paid-up."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,850.-.

The amount of USD 512,280.- is valued at EUR 388,094.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de décembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Ellerston Asia Pacific (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 18.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 131.442 (la «Société»).

A comparu:

Ellerston Asia Pacific Fund, une société dûment enregistrée et existante valablement selon les lois des Iles Cayman, ayant son adresse au PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (l'«Associé Unique»).

ici représenté par Mr Max MAYER, employé demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 500 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital de la Société par l'émission de 14.230 nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 36 USD chacune;
2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales par incorporation de profits accumulés;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société; et
4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 512.280 USD (cinq cent douze mille deux cent quatre-vingt dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 18.000 USD à 530.280 USD (cinq cent trente mille deux cent quatre-vingt dollars américains), par l'émission de 14.230 (quatorze mille deux cent trente) parts sociales d'une valeur nominale de 36 USD (trente-six dollars américains) chacune.

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'accepter que les 14.230 (quatorze mille deux cent trente) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 36 USD (trente-six dollars américains) chacune, soient souscrites par l'Associé Unique par incorporation de profits accumulés de la Société à hauteur d'un montant de 512.280 USD (cinq cent douze mille deux cent quatre-vingt dollars américains) (l'«Incorporation des Profits Accumulés»).

*Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée en souscrivant à l'ensemble des 14.230 (quatorze mille deux cent trente) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 36 USD (trente-six dollars américains) chacune, le tout étant entièrement libéré par l'Incorporation des Profits Accumulés.

*Evaluation*

Suite à une déclaration sur la valeur de l'apport fournie au notaire, tous les gérants de la Société déclarent qu'avant l'Incorporation des Profits Accumulés, les profits accumulés de la Société étaient au moins d'un montant de 512.280 USD (cinq cent douze mille deux cent quatre-vingt dollars américains).

*Mise en œuvre effective de l'apport*

L'Associé Unique, souscripteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) avant l'Incorporation des Profits Accumulés, les profits accumulés de la Société étaient au moins d'un montant de 512.280 USD (cinq cent douze mille deux cent quatre-vingt dollars américains); et
- (ii) les profits accumulés de la Société sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;

*Intervention des gérants*

Ci-après sont intervenus:

Damien Nussbaum, Peter Diehl et Thomas James Gallagher agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par M. Max Mayer, en vertu d'une procuration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'Incorporation des Profits Accumulés décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'Incorporation des Profits Accumulés, son évaluation et confirme la validité de la souscription et du paiement.

*Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à 530.280 USD (cinq cent trente mille deux cent quatre-vingt dollars américains), divisé en 14.730 (quatorze mille sept cent trente) parts sociales d'une valeur nominale de 36 USD (trente-six dollars américains) chacune, entièrement libérées.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ 1.850,- EUR.



Le montant de 512.280,- USD est évalué à 388.094,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante représentée par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 janvier 2013. Relation GRE/2013/114. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013027743/160.

(130033837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

**CEIF Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 573.325,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 108.425.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> mars 2013, que:

- Aviva Investors Properties Europe S.A., ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 140.875, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013.

- M. Mark PHILLIPS, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013.

- M. Francesco PIANTONI, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013.

- Mme Elena TOSHKOVA, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée gérante de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit au 1<sup>er</sup> mars 2013:

- M. Mark PHILLIPS

- M. Francesco PIANTONI

- Mme Elena TOSHKOVA

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013031058/25.

(130038245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

**TMD Friction Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.390.

—  
In the year two thousand twelve, the twenty-eighth day of December, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TMD Friction Group S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 145390 (the Company). The Company was incorporated on 8 March 2009 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 782 of 10 April 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 10 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 648 of 26 March 2010.

The Meeting opens and the Meeting elects Paul Lanois, Lawyer, with professional address at 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg as chairman of the Meeting (the Chairman). The Chairman appoints Charles Baudouin, Lawyer, with professional address at avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Cyrielle Thel, Lawyer, with professional address at avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg as scrutineer of the

Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The sole shareholder represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present deed. The attendance list is signed by the proxyholder, the members of the Bureau and the notary.

The proxy from the sole shareholder represented at the present Meeting will also remain attached to the present deed and is signed *ne varietur* by the members of the Bureau and the notary.

The Bureau having thus being constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

1. The agenda of the Meeting (the Agenda) is as follows:

(1) waiver of the convening notice;

(2) increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1 (one euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro), represented by 3,100,000 (three million one hundred thousand) ordinary shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cent) each to EUR 31,001 (thirty-one thousand one euro) by way of the issuance of 100 (one hundred) new shares in the Company having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cent) each (the New Shares) with an aggregate share premium of EUR 5,934,999 (five million nine hundred and thirty-four thousand nine hundred and ninety-nine euro);

(3) subscription to the New Shares by the Company's sole shareholder and payment in full by way of a contribution in kind;

(4) amendment to the share register of the Company in order to reflect the share capital increase indicated under item 3. above with granting of a power of attorney to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the New Shares in the share register of the Company;

(5) subsequent amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase under item 2. above; and

(6) miscellaneous.

2. It appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that all of the 3,100,000 (three million one hundred thousand) ordinary shares currently in issue in the Company's share capital are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the Agenda.

3. The Meeting takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the sole shareholder represented at the Meeting (the Sole Shareholder) considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1 (one euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro), represented by 3,100,000 (three million one hundred thousand) ordinary shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cent) each to EUR 31,001 (thirty-one thousand one euro) by way of the issuance of the New Shares with an aggregate share premium of EUR 5,934,999 (five million nine hundred and thirty-four thousand nine hundred and ninety-nine euro).

*Third resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the New Shares as follows:

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, hereby represented by Cyrielle Thel, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to the New Shares and to fully pay up the New Shares by way of a contribution in kind (the Contribution in Kind) consisting of receivables held by the Sole Shareholder (together the Assets) having a aggregate value of EUR 5,935,000 (five million nine hundred and thirty five thousand Euro).

Pursuant to articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the Contribution in Kind has been the subject of a report dated 28 December 2012 prepared by PricewaterhouseCoopers, as independent auditor (cabinet de révision agréé) (the Report), which shall remain attached to this deed and which concludes that:

- "Based on our review, nothing has come to our attention, that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the par value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart."

The Report has been produced to the undersigned notary who acknowledges it. A copy of the Report after having been signed *ne varietur* by the members of the Bureau and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration purposes.

The contributed Assets are freely transferable as confirmed by the Sole Shareholder in a Certificate which will, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Meeting resolves that the amount corresponding to the Contribution in Kind so made to the Company will be allocated for EUR 1 to the nominal share capital account and for EUR 5,934,999 (five million nine hundred and thirty-four thousand nine hundred and ninety-nine euro) to the share premium account of the Company.

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend article 6.1 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

" **6.1.** The subscribed share capital is set at EUR 31,001 (thirty-one thousand one euro), represented by 3,100,100 (three million one hundred thousand and one hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cent) each."

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the issuance of the New Shares and hereby empowers and authorizes any director of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg individually to proceed on behalf of the Company to the registration of the New Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

#### *Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the share capital increase is evaluated at three thousand nine hundred euro (EUR 3,900.-).

#### *Attestation*

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same Sole Shareholder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt et huit décembre, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de TMD Friction Group S.A., une société anonyme ayant son siège social au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145390 (la Société). La Société a été constituée suite à un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg), le 8 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 782 du 10 avril 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises, pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 648 du 26 mars 2010.

L'Assemblée est ouverte et l'Assemblée élit Paul Lanois, avocat, ayant son adresse professionnelle au 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que président de l'Assemblée (le Président). Le président désigne Charles Baudouin, ayant son adresse professionnelle au 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée désigne Cyrielle Thel, avocate, ayant son adresse professionnelle au 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

L'actionnaire unique représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient figurent sur une liste de présences qui restera annexée aux présentes après avoir été signées par les mandataire de l'actionnaire unique et les membres du Bureau.

La procuration de l'actionnaire unique représenté à la présente Assemblée, après avoir été signée *ne varietur* par les membres du Bureau et le notaire, restera également annexée au présent acte.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

1. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 EUR (un euro) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 31.000 EUR (trente et un mille euros), représenté par 3.100.000 (trois millions cent mille) actions ordinaires ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune, à un montant de 31,001 EUR (trente et un mille et un euros) par l'émission de 100 (cent) nouvelles actions de la Société (les Nouvelles Actions) avec une prime d'émission de 5.934.99 EUR (cinq millions neuf cent trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf euros);

(2) Souscription des Nouvelles Actions et paiement intégral des Nouvelles Actions par une contribution en nature;

(3) Modification du registre d'actions de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital mentionnée au point (2) ci dessus, avec pouvoir accordé au nom et pour le compte de la Société d'inscrire les actions nouvellement émises dans le registre d'actionnaires de la Société;

(4) Modification consécutive de l'article 6.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital mentionnée au point (2) ci dessus; et

(5) Divers.

2. qu'il apparaît selon une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité des 3.100.000 (trois millions cent mille) actions, est dûment représentée à l'Assemblée, qui est par conséquent dûment constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-dessus.

3. Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée (l'Actionnaire Unique), l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'actionnaire unique représenté s'estimant dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 EUR (un euro) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 31.000 EUR (trente et un mille euros), représenté par 3.100.000 (trois millions cent mille) actions ordinaires ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune, à un montant de 31,001 EUR (trente et un mille et un euros) par l'émission de Nouvelles Actions avec une prime d'émission de 5.934.99 EUR (cinq millions neuf cent trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf euros).

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention suivante concernant la souscription aux Nouvelles Actions et la libération intégrale du prix de souscription des Nouvelles Actions, de la manière suivante:

#### *Intervention - Souscription - Libération*

L'Actionnaire Unique, ci-après représentée par Cyrielle Thel, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé émise sous seing privé, déclare souscrire aux Nouvelles Actions et les payer intégralement par un apport en nature (l'Apport en Nature) consistant en créances détenues par l'Actionnaire Unique (ensemble les Actifs) ayant une valeur totale de 5.935.000 EUR (cinq millions neuf cent trente-cinq mille euros).

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Apport en Nature a fait l'objet d'un rapport émis par PricewaterhouseCoopers, cabinet de révision agréé en date du 28 décembre 2012 (le Rapport), qui restera également annexée au présent acte et conclut comme suit:

- "Sur la base de notre examen, aucun élément ayant été porté à notre attention, nous a permis de croire que la valeur globale de l'apport en nature ne correspondait pas au moins au nombre et à la valeur nominale, augmentée de la prime d'émission, des actions devant être émises en contrepartie."

Le Rapport a été produit devant le notaire instrumentaire qui en prend connaissance. Une copie du Rapport après avoir été signé ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire et restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le libre transfert des Actifs contribués a été certifié au notaire instrumentaire par un certificat émis par l'Actionnaire Unique qui, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

L'Assemblée décide d'allouer le montant correspondant à la Contribution en Nature faite à la Société pour 1 EUR (un euro) compte du capital social et pour 5.934.99 EUR (cinq millions neuf cent trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf euros) au compte de prime d'émission de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 6.1 des Statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

" **6.1.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de 31,001 EUR (trente et un mille et un euros), représentés par 3.100.100 (trois millions cent mille et cent) actions ordinaires d'une valeur de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune."

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre d'actions de la Société afin d'y refléter l'émission des Nouvelles Actions et confère pouvoir et autorisation à tout administrateur de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement des Nouvelles Actions dans le registre d'actions de la Société et d'effectuer toute formalité y afférente.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de la présente augmentation de capital sont estimés approximativement à trois mille neuf cents euros (EUR 3.900,-).

*Constataion*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de l'Actionnaire Unique, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de l'Actionnaire Unique, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de l'Actionnaire Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Lanois, Baudouin, Thel, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le janvier 2013. Relation: EAC/2013/221. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028111/209.

(130033771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

**CEIF Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.588.300,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 110.522.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> mars 2013, que:

- Aviva Investors Properties Europe S.A., ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 140.875, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013.

- M. Mark PHILLIPS, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013.

- M. Francesco PIANTONI, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013.

- Mme Elena TOSHKOVA, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée gérante de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit au 1<sup>er</sup> mars 2013:

- M. Mark PHILLIPS

- M. Francesco PIANTONI

- Mme Elena TOSHKOVA

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013031059/25.

(130038246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

**Value Opportunities Fund S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 128.448.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of the month of March.  
Before Me Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Sèvres III S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, with a share capital of EUR 3,299,126, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 119.733 (hereafter the "Absorbing Company")

represented by Me Karolina Szpinda, avocat, residing in Luxembourg, acting in her capacity as proxyholder of the board of managers of the Absorbing Company and the Absorbed Company (as defined below), pursuant to proxies dated 4 February 2013, which remained attached to the deed recording the merger proposal received by the undersigned notary on 6 February 2013.

The appearing party requested the undersigned notary to state as follows:

1. that the merger proposal between the Absorbing Company, as absorbing company, and Sèvres I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, with a share capital of EUR 2,761,576 registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 119.774 (the "Absorbed Company"), as absorbed company, was published in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 411 of 20 February 2013 (the "Merger Proposal");

2. that the Merger Proposal provides that the merger between the Absorbed Company and the Absorbing Company shall become effective on the first business day following one month after the publication of the Merger Proposal in the Memorial, and thus the merger between the merging companies took effect on 21 March 2013;

3. that in accordance with article 273 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law") the merger shall become effective vis-a-vis third parties after the publication of the present enactment deed in the Memorial in accordance with article 9 of the Law;

4. that pursuant to article 267(1) a) and b) of the Law, the Merger Proposal and the annual accounts of the last three financial years of the merging companies have been made available at the registered office of each of the merging companies at least one month before the effective date of the merger between the merging companies;

5. that the sole shareholder of the Absorbing Company, Sevres Cayman Holding has not requested that a general meeting be called pursuant to article 279(1)c) of the Law and;

6. that the Absorbed Company ceased to exist on 21 March 2013.

A certificate of each of the merging companies certifying the availability of the documents and with respect to the Absorbing Company, the absence of convening of a general meeting of the Absorbing Company pursuant to article 279 (1) c) of the Law, which after having been initiated ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party has thus requested the undersigned notary to issue the present certificate pursuant to article 273 of the Law.

*Statement*

Pursuant to article 273 of the Law, the undersigned notary hereby declares that he made the necessary verifications and certifies the existence and the validity of acts and formalities carried out by the merging companies and that in consequence the conditions of article 279 of the Law have been fulfilled.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le vingt et unième jour du mois de mars.

Pardevant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Sèvres III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, avec un capital social de EUR 3.299.126 inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 119.733 (ci-après la «Société Absorbante»)

représentée par Me Karolina Szpinda, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire social du conseil de gérance de la Société Absorbante and Société Absorbée (telle que définie ci-après), en vertu des procurations datées du 4 février 2013, lesquelles sont restées annexées au projet de fusion reçu par le notaire soussigné le 6 février 2013.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. que le projet de fusion entre la Société Absorbante, comme société absorbante, et Sèvres I S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, avec un capital social de EUR 2.761.576 inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 119.774 (la «Société Absorbée»), comme société absorbée, a été publié au Journal Officiel du Grand Duché du Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 411 du 20 février 2013 (le «Projet de Fusion»);

2. que le Projet de Fusion prévoit que la fusion prendra effet entre la Société Absorbée et la Société Absorbante le premier jour ouvrable à compter de l'écoulement du délai d'un mois après la publication du Projet de Fusion dans Mémorial et que donc la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnantes en date du 21 mars 2013;

3. que conformément à l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), la fusion deviendra effective vis-à-vis des tiers après la publication conformément à l'article 9 de la Loi du présent constat de fusion au Mémorial;

4. que conformément à l'article 267 (1) a) et b) de la Loi, le Projet de Fusion et les comptes annuels des trois derniers exercices des sociétés fusionnantes ont été mis à disposition au siège social des sociétés fusionnantes au moins un mois avant la date à laquelle la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnantes;

5. que l'associé unique de la Société Absorbante, Sevres Cayman Holding n'a demandé la convocation d'une assemblée générale sous l'article 279(1) c) de la Loi et;

6. que la Société Absorbée a cessé d'exister le 21 mars 2013.

Une attestation de chacune des sociétés fusionnantes certifiant la disponibilité desdits documents et quant à la Société Absorbante, l'absence d'une demande de convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante sous l'article 279(1) c) de la Loi, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a donc demandé au notaire instrumentaire d'émettre le présent certificat conformément à l'article 273 de la Loi.

#### *Déclaration*

Conformément à l'article 273 de la Loi, le notaire instrumentaire déclare par la présente qu'il a effectué les vérifications nécessaires et certifie l'existence et la validité des actes et formalités entrepris par les sociétés fusionnantes et que de ce fait les conditions de l'article 279 de la Loi ont été remplies.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais reconnaît que, à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de cette même partie, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, en foi de quoi le présent acte a été rédigé à Luxembourg à la date indiquée au début des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, ladite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. SZPINDA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mars 2013. Relation: LAC/2013/14618. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

Référence de publication: 2013046425/102.

(130056240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

#### **Colarg Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 107.799.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 4 mars 2013*

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 4 mars 2013 que

AACO a été révoquée de son mandat de Réviseur d'Entreprises agréé avec effet immédiat.

H.R.T. Révision S.A., société anonyme ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51238, a été nommée avec effet immédiat aux fonctions de Réviseur d'Entreprises agréé et ce pour un mandat d'une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013031065/16.

(130038157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

### **Socas 9011, Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.855.

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOCAS 9011 S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, L-2330, Boulevard de la Pétrusse n°128, constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 février 2006, publié au Mémorial, Journal Officiel, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 30 Mai 2006,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 114.855,

Et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 septembre 2007, publié au Mémorial, Journal Officiel, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2547 du 9 Novembre 2007

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Stéphane BIVER, employé privé, résident professionnellement au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1.- Augmentation de capital en numéraire à concurrence d'un montant de trente-quatre mille euros (34.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents euros (185.500,- EUR) à deux cent dix-neuf mille cinq cents euros (219.500,- EUR), sans émission de nouvelles actions.

Cette augmentation de capital est assortie d'une prime d'émission totale d'un montant de vingt mille euros (20.000,- EUR).

2.- Réduction du capital social à concurrence d'un montant de cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents euros (184.500,- EUR), pour le ramener de son montant actuel de deux cent dix-neuf mille cinq cents euros (219.500,- EUR) à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), par apurement de pertes pour un montant de cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents euros (184.500,- EUR) sans annulation d'actions.

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

3.- Divers.

B) Que les actionnaires indiqués sur la liste de présence annexée, présents ou représentés, s'estiment valablement convoqués.

C) Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur les trois mille quatre cents (3.400) actions représentatives de l'intégralité du capital social, trois mille quatre cents (3.400) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.



D) Que l'assemblée est régulièrement constituée, le quorum de présence requis par la loi étant atteint, et qu'elle peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour lui soumis.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trente-quatre mille euros (34.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents euros (185.500,- EUR) à deux cent dix-neuf mille cinq cents euros (219.500,- EUR), sans émission de nouvelles actions.

Cette augmentation de capital est assortie d'une prime d'émission totale d'un montant de vingt mille euros (20.000,- EUR).

Cette augmentation de capital est entièrement souscrite par un versement en numéraire de trente-quatre mille euros (34.000,- EUR) au titre de versement de capital et d'une somme de vingt mille euros (20.000,- EUR) au titre de paiement de la prime d'émission.

Les montants en question se trouvent dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents euros (184.500,- EUR), pour le ramener de son montant actuel de deux cent dix-neuf mille cinq cents euros (219.500,- EUR) à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), par apurement de pertes pour un montant de cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents euros (184.500,- EUR).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), représenté par trois mille quatre cents (3.400) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cent vingt euros (1.520,- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, G. NUCERA, S. BIVER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28/12/2012. Relation: LAC/2012/62899. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Référence de publication: 2013032619/88.

(130039873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**P.L.I.P., Société Luxembourgeoise de Placements Industriels Privés S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 4.864.

L'an deux mille treize, le dix-huit février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PLACEMENTS INDUSTRIELS PRIVES S.A. S.P.F.», en abrégé P.L.I.P., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 16 avril 1951 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 25 octobre 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2737 du 14 décembre 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claudio TOMASSINI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sabine SOLHEID, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. TOMASSINI, S. SOLHEID et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 février 2013. Relation: LAC/2013/8107. Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013028077/58.

(130034003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

**Butzemillen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid.

R.C.S. Luxembourg B 175.689.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour de février.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur David HUTH, administrateur de sociétés, né le 12 août 1984 à Ettelbruck, demeurant à L-9268 Diekirch 2, rue du Pont;

2. KS-Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-9184 Schrondweiler, 2, Klengbuerghaff, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 158.135,

ici représentée par son administrateur délégué, Monsieur Sébastien KOHL, administrateur de sociétés, demeurant à L-9184 Schrondweiler, 3, Klengbuerghaff.

Lesquelles parties comparantes, présentes ou représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'une crèche ou d'un foyer de jour pour enfants.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «BUTZEMILLEN S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune d'Ettelbruck.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cent vingt mille euros (EUR 120.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales de cent vingt euros (EUR 120,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

*Disposition transitoire:*

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

*Souscription et Libération:*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes pré-qualifiées, déclarent souscrire les mille (1.000) parts sociales comme suit:

- Monsieur David HUTH, pré-qualifié, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
- KS-Management S.A., pré-qualifiée, sept cent cinquante parts sociales . . . . .	750
TOTAL: mille parts sociales . . . . .	1.000

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les parties comparantes, présentes ou représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée:
  - Madame Iris PATSCHKE, éducatrice graduée, née le 25 mai 1982 à Jena (Allemagne), demeurant professionnellement à L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid.
- 3.- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Sébastien KOHL, administrateur de sociétés, né le 07 août 1985 à Ettelbruck, demeurant à L-9184 Schrondweiler, 3, Klengbuerghaff.
- 4.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des gérants.
- 5.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. HUTH, S. KOHL, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 février 2013. Relation: DIE/2013/2702. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 07 mars 2013.

Référence de publication: 2013032204/160.

(130039876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

**FS TM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: NOK 19.585.260,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 169.162.

Par suite d'un transfert de parts sociales de classe A de la Société en date du 7 janvier 2013, Monsieur David Openshaw a transféré les 10.813 parts sociales de classe A qu'il détenait dans la Société à FS Invest S.à r.l..

A partir du 7 janvier 2013, FS Invest S.à r.l. détient désormais 11.545 parts sociales de classe A de la Société et Monsieur David Openshaw ne détient aucune part sociale dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FS TM S.à r.l.  
Marielle Stijger  
Gérant A

Référence de publication: 2013031141/16.

(130038356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

---

**JBS Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.219.956.273,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.209.

---

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 25 février 2013 de la société JBS Global Luxembourg S.à r.l. les décisions suivantes:

1. Révocation du Gérant B suivant à compter du 25 février 2013:

Monsieur Robert van 't Hoef, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Nomination du Gérant B suivant à compter du 25 février 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Fabrice Michel Gilles Mas, né le 24 avril 1979 à Meaux, France, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JBS Global Luxembourg S.à r.l.  
Jacob Mudde  
Gérant B

Référence de publication: 2013031208/20.

(130038274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

---

**Lear South European Operations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 171.866.

---

EXTRAIT

En date du 11 février 2013, Lear European Operations Corporation a cédé par voie de contribution toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Lear International Operations, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B168.316.

La Société a accepté ladite cession à la même date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013031229/16.

(130037794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

---

**LuxCo 82 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.223.

---

il est à noter la nouvelle adresse du gérant et actionnaire, Monsieur Wojciech SOBIERAJ, comme suit:

- Monsieur Wojciech SOBIERAJ, 8, Marii Ludwiki Gonzagi street, PL -01-985, Warsaw, Poland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Corporate Services S.A.  
Signatures  
Gérant

Référence de publication: 2013031237/14.

(130038262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

---

**Getronics Belgium S.A., Succursale d'une société de droit étranger.**

**Capital social: EUR 3.372.000,00.**

Adresse de la succursale: L-2529 Luxembourg, 15, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 50.820.

—  
EXTRAIT

1. Il résulte du procès-verbal des résolutions écrites des actionnaires de la Société du 21 janvier 2013 que:  
- Monsieur Pom BURIE, demeurant à NL-2518 BK Den Haag, Anna Paulownaplein 12, et  
- Monsieur Andreas ZIEGENHAIN, demeurant à D-80803 Munich, Bonner Platz 2,  
ont été nommés administrateurs de la Société avec effet au 21 janvier 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

2. Il résulte du procès-verbal des résolutions écrites des actionnaires de la Société du 1<sup>er</sup> février 2013 que Monsieur Jean-Claude VANDENBOSCH a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 31 janvier 2013.

3. Il résulte du procès-verbal des résolutions écrites des actionnaires de la Société du 7 février 2013 que:

- Monsieur Pom BURIE et
- Monsieur Andreas ZIEGENHAIN

ont été révoqués de leurs postes d'administrateurs de la Société avec effet au 7 février 2013.

Le conseil d'administration de la Société est partant composé comme suit:

- Monsieur Marc DICK, administrateur, et
- Monsieur Christian SCHMEHL, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013031291/25.

(130037702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

---

**PGF II (Temple) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 82.104,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.651.

—  
Il résulte d'une lettre de démission datée du 1<sup>er</sup> Mars 2013, que Monsieur François Brouxel, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au 69 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, démissionne de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013031334/12.

(130037803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

---

**SHCO 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.525.

—  
Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de forme juridique de l'associé unique avec effet rétroactif au 25 juillet 2012:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013031389/15.

(130038038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

---

**Cheshunt Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: GBP 353.575,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 119.852.

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société, prises en date du 4 mars 2013, que:

- Mr. David Surdeau, né le 7 juin 1956 à Sutton (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au Samjung Building, 701-2 Yeoksam-Dong, Kangnam-Ku, Seoul 135-080, Corée du Sud, a été nommé gérant de type B de la Société, avec effet au 4 mars 2013 et pour une durée indéterminée;

- Messieurs Carl Elis Rogberg, Steven Charles Strachota et Madame Lucy Jeanne Neville-Rolfe ont démissionné de leur fonction de gérants de type B de la Société, avec effet au 2 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 5 mars 2013.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013031048/19.

(130038355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

---

**Transpective S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 82.520.

Par la présente, nous vous informons que le domicile au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé avec effet au 5 mars 2013. Le contrat de domiciliation existant entre Vistra (Luxembourg) S.à r.l. et la société a été résilié à la même date.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

*Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.*

*Société domiciliataire*

Ivo Hemelraad / Wim Rits

Référence de publication: 2013031419/13.

(130038403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

---

**Diamonds-to-Buy S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 86.716.

**CLÔTURE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 28 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de:

- La société anonyme DIAMONDS-TO-BUY S.A. (RCS B86716), dont le siège social sis à L-4396 PONTPIERRE, 23, Huelgaass, a été dénoncé en date du 24 juin 2009,

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Maika SKOROCHOD

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013031488/16.

(130038386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

---